

Honorius Provost (1909 - 1997)

Né à Sainte-Marie de Beauce, le 17 novembre 1909, Honorius Provost fait ses études classiques et universitaires à Québec. Ordonné prêtre en 1934, il est rattaché au Séminaire de Québec où il entreprend une carrière dans l'enseignement pour devenir ensuite l'adjoint de l'abbé Arthur Maheux, archiviste du Séminaire. Il lui succède en 1966 et demeure archiviste en titre jusqu'à sa retraite, en 1980.

L'abbé Provost est l'un des membres fondateurs de la Société historique de Québec en 1937. Il en sera administrateur de 1938 à 1988. Au cours de ces 50 années, il assume les fonctions d'archiviste, de conseiller, de secrétaire, de vice-président et de président de 1965 à 1968 et de 1985 à 1986. Il assure également la gestion du secrétariat de la société durant plus de 30 ans.

Honorius Provost a été membre et président de la Société canadienne de l'histoire de l'Église, membre de la Société historique du Canada, fondateur de la Société historique de la Chaudière, membre-correspondant de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, membre fondateur de l'Association des archivistes du Québec, membre de l'*Arnold Expedition Historical Society*, Maine, et organisateur du grand déploiement historique à Québec, en 1975. Il a été vice-président de la Fédération Histoire Québec, du 7 mai 1966 au 1^{er} octobre 1967.

Cet homme paisible et discret a consacré une grande partie de son temps à la recherche et à l'étude. Il a écrit plusieurs publications notamment sur la Beauce et des articles dans plusieurs revues, annales, journaux, participé à des périodiques, bulletins de recherches historiques et revues d'université. Il a signé quatre *Cahiers d'histoire* de la Société historique de Québec et publié trois textes de conférences et des articles dans son bulletin *Québecensia*.

Honorius Provost a reçu plusieurs distinctions: certificat de mérite de la Chaudière, Ordre du mérite de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, membre émérite de l'Association des archivistes du Québec, prix David M. Stewart de la Fédération Histoire Québec et certificat du Conseil des monuments et sites du Québec.

Honorius Provost est décédé le 19 juin 1997, le jour de la 60^e assemblée générale annuelle de la Société historique de Québec.

Le Prix Honorius-Provost Édition 2023



Une reconnaissance
du bénévolat dans les domaines de l'histoire,
de la généalogie et du patrimoine.

Une initiative de la Fédération Histoire Québec



FÉDÉRATION
HISTOIRE
QUÉBEC

Date limite pour la réception des candidatures :
Le ou avant le 17 avril 2023

1 Définition

Le Prix du bénévolat Honorius-Provost est accordé à une personne bénévole proposée par une société membre en règle de la Fédération Histoire Québec (FHQ). Il vise à reconnaître et à mettre en valeur le travail bénévole dans les sociétés membres de la Fédération.

Le prix est donc annuellement accordé à une personne proposée par une société membre en règle de la Fédération pour souligner sa contribution exceptionnelle et remarquable à la société.

Le bénévole est une personne qui utilise une partie de son temps libre pour offrir gratuitement ses services en vue de contribuer à l'organisation d'activités de loisir ou d'aider un organisme dans la réalisation de ses activités ou dans son fonctionnement (par exemple, les animateurs, les administrateurs, les formateurs ou autres).

Les actions reconnues du candidat doivent nécessairement être liées au bénévolat accompli. Ces actions doivent être bien dissociées du travail rémunéré, surtout lorsque le candidat effectue ses activités bénévoles dans le même secteur d'intervention que celui de son travail.

2 Admissibilité

Le prix est remis à un individu et non à un groupe ou à un comité. Tout membre proposé par une société membre en règle de la Fédération et œuvrant au sein de sa société est admissible à ce prix.

Les lauréats des années précédentes ne sont pas admissibles au Prix du bénévolat Honorius-Provost.

3 Attribution du prix

Un jury, composé du président et de deux autres administrateurs de la Fédération, choisit parmi les dossiers soumis par les sociétés, le bénévole qui s'est particulièrement distingué dans son milieu. Exceptionnellement, le président peut accorder une mention spéciale à un autre membre.

Le nom du lauréat du prix Honorius-Provost sera dévoilé au cours du grand banquet du congrès annuel de la Fédération Histoire Québec où le gagnant se verra remettre une pièce commémorative en récompense pour son grand dévouement.

4 Critères de sélection

Le jury a toute la liberté dans la sélection du récipiendaire. L'analyse du dossier par le jury se fait uniquement sur la base des renseignements fournis sur le formulaire. Les annexes, s'il y en a, ne serviront qu'à faciliter la compréhension du dossier de candidature. Un dossier mal présenté, avec des réponses insuffisantes et incomplètes pénalise la candidature d'un bénévole certainement méritoire mais que les membres du jury ne peuvent évaluer avec justesse. La décision du jury est finale et sans appel.

Les critères, regroupés en cinq blocs, sont basés sur les actions bénévoles:

a) Actions bénévoles du candidat

Par exemple, la description chronologique des actions bénévoles du candidat et le résultat de ses actions bénévoles.

b) Caractère innovateur

Par exemple, les moyens innovateurs que le candidat a utilisés pour le développement de son organisme, la réalisation d'activités de loisirs, l'engagement de bénévoles et de participants et la recherche de commanditaires, mise en évidence des idées originales réalisées lors de ses activités, entre autres, l'augmentation du nombre de bénévoles.

c) Impact des actions bénévoles

Par exemple, la rédaction d'articles de presse, l'utilisation des médias communautaires ou autres, l'organisation d'activités ayant de la visibilité; l'augmentation du nombre de membres, le développement d'activités, de disciplines ou d'organisme; les retombées sociales telles que la réduction de la délinquance, l'intérêt grandissant des participants et de leur sentiment d'appartenance; les retombées économiques telles que l'acquisition de nouveaux équipements, l'augmentation du nombre de bénévoles; la contribution à la recherche, à la diffusion et au développement de l'histoire, du patrimoine et de la généalogie dans son milieu, à la saine administration, à l'image et à la vie de sa société, etc.

d) Effets sur l'accessibilité

Par exemple, l'augmentation du nombre de participants; le rayonnement des activités dans d'autres villes; l'intégration et participation des groupes particuliers tels que les jeunes, les aînés, les démunis, les personnes handicapées, la famille, les groupes ethniques, etc.

e) Habilités et aptitudes du candidat

Par exemple, le leadership, le sens du travail d'équipe, la facilité à communiquer, le savoir-faire dans la délégation de tâches; la reconnaissance, par son organisme ou un autre, de son engagement bénévole; les qualités humaines du récipiendaire.

5 Mise en candidature

La mise en candidature se fait au moyen de la **Fiche de présentation** (ci-jointe) et des annexes explicatives, incluant une photo récente du candidat afin que nous puissions préparer le dossier de presse. C'est le conseil d'administration d'une société, obligatoirement membre de la Fédération Histoire Québec, qui propose la candidature.

La **Fiche de présentation** du candidat doit être accompagnée d'une résolution du conseil d'administration de la société qui propose le candidat au **Prix du bénévolat Honorius-Provost**. La résolution doit aussi comporter le nom et les coordonnées de la personne désignée pour les communications avec la Fédération. Celle-ci doit s'assurer de la qualité du dossier envoyé au jury de la Fédération.

6 Délais et adresse d'expédition

Les dossiers de candidature au **Prix du bénévolat Honorius-Provost** doivent parvenir au secrétariat de la Fédération le ou avant le **17 avril 2023**, le sceau de la poste en faisant foi, à l'adresse suivante :

Fédération Histoire Québec
« **Prix Honorius-Provost 2023** »
7665, boulevard :Lacordaire
Montréal (Québec) H1S 2A7